



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E181953

VALABLE JUSQU'AU 19/01/2024

ÉDITÉ LE 09/12/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2019

Forme juridique : SAS

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT CÉDEX 512 293 283 RCS

Siret : 512 293 283 00044

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5400035

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP H09486M1244001/001572465

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP H09486M1244001/001572465

Situation fiscale et sociale : A jour au 06/12/2022

Raison sociale : ALVIVA (AGENCE)

ZAC DU PORZO
3 RUE LOUIS LEPINE
56700 KERVIGNAC

Téléphone : 02 97 76 47 85

Fax :

Portable :

Site Internet : www.alviva.fr/

E-mail : e.geslain@alviva.fr

Responsabilité légale :

FABUREL ANTHONY PRÉSIDENT / FABUREL MARIE-FRANCOISE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 38

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/01/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/01/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	20/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	20/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	20/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.